Société des Amateurs de Dogues de Bordeaux

47 ème Régionale d'Elevage

Trets
Le samedi 17 juin 2023

Le Comité

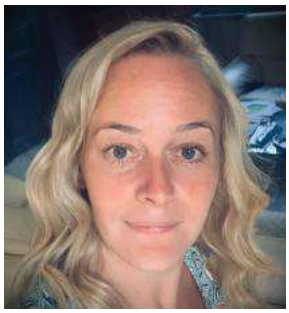

PRESIDENTE
Anne DYTRYCH
adytrych.sadb.@gmail.com

1 ère VICE - PRESIDENTE
Sylviane TOMPOUSKY
stompousky.sadb.@gmail.com

2ème VICE-PRESIDENT
Boris CHAPIRO
bchapiro.sadb.@gmail.com

SECRETAIRE
Chantal LECLERCQ
cleclercq.sadb@gmail.com

TRESORIER
Francis POTENTIER
potentier.francis@gmail.com

SECRETAIRE ADJOINTE
Françoise STUPPY
fstuppy.sadb.@gmail.com

Cédric MEHL
cmehl.sadb.@gmail.com

Renaud ARDECHE
rardeche.sadb.@gmail.com

TRESORIER ADJOINT
Emmanuel SCHNEIDER
eschneider.sadb.@gmail.com

Présidents d'Honneur

Raymond Triquet

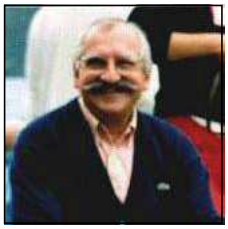

Philippe Sérouil

SOCIETE DES AMATEURS DE DOGUES DE BORDEAUX

11 route de Fescamps 80700 BUS-LA-MESIERE ~ France
Association de race affiliée à la Société Centrale Canine, agréée par le Ministère de l'Agriculture
SIRET: 752 348 326 00014 – SITE : https://www.centrale-canine.fr/societe-des-amateurs-de-dogues-de-bordeaux

TRETS

Domaine du Moulin de l'Arc
1604 Route de Rousset

Samedi 17 juin 2023

47ÈME RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

Fête du Dogue de Bordeaux

Juge :Mme TOMPOUSKY

Programme de la journée

A partir de 8 h 30 :	Accueil des exposants
9 h 30 :	Début des jugements
14h 30 :	Epreuves du TAN

Engagement uniquement en ligne sur www.cedia.fr jusqu'au 01 juin 2023

En Régionale d'Élevage, dans un souci de convivialité, il n'y a pas de classement, seuls des qualificatifs serontb attribués.

Les qualificatifs seront pris en compte pour la cotation des géniteurs suivant les règles définie par la grille de sélection

Cette exposition est jumelée avec l'exposition Spéciale de race du lendemain au même endroit.

Il n'y aura pas de restauration sur place, chacun est invité à apporter son pique-nique.

La SADB se réserve la possibiltié de changer de juge en cas d'indisponibilité de ce dernier et du nombre c chiens engagés.

CENTRALE CANINE

Société Canine Midi Côte d'Azur

Règlement du T.A.N. (Test d'Aptitudes Naturelles)

DOGUE DE BORDEAUX

BUT :
Art. 1 : Ce règlement a été mis en place en vue de préciser les conditions de passage, d'obtention et de délivrance du certificat de TEST d'APTITUDES NATURELLES.

ORGANISATION :
Art. 2 : Les séances d'examen seront organisées par la Société des Amateurs de Dogues de Bordeaux, sous sa responsabilité. Elles pourront se dérouler à l'occasion d'une Régionale d'Elevage ou d'une Nationale d'Elevage si les conditions s'y prêtent (pas de perturbation dans le déroulement des épreuves et disponibilité d'examinateurs).

Art. 3 : Elles sont ouvertes à tous les chiens de race Dogue de Bordeaux inscrits au LOF, âgés au minimum de 8 mois, sur présentation du certificat de naissance ou du pedigree. Il n'y a pas d'âge limite maximum. Le droit d'inscription à l'examen sera fixé annuellement par la SADB.

Art. 4 : Les chiens en cours de reprise à titre initial, donc non titulaires d'un des documents d'inscription LOF, pourront être présentés en vue de pouvoir prétendre à l'examen de confirmation. La feuille de déclaration LOF à titre initial devra être présentée avant l'examen.

DISPOSITIONS GENERALES :

Art. 5 : Les chiens seront testés par un examinateur qui devra être un juge (qualifié ou stagiaire) ou avoir reçu l'agrément formel du club de race. S'agissant des allures, si Le nombre de TAN à passer dans la même journée est suffisant, le nombre de juges examinateur pourra être porté à deux, voir trois.

Art. 6 : Le terrain sur lequel se déroulera l'examen devra présenter les caractéristiques nécessaires à la bonne réalisation de l'examen.

DEROULEMENT de l'EPREUVE : Art. 7 :

Le T.A.N. comprend :

A) UN TEST DE CARACTERE où sont jugés :
1) la stabilité du caractère, l'émotivité, la sociabilité.
2) la maniabilité par le maître, l'attachement au maître (trait caractéristique du Dogue de Bordeaux)

Ces thèmes tendent à répondre aux textes de la Société Centrale Canine et aux spécificités de la race. Il ne s'agit pas d'un concours mais de noter les critères caractéristiques de la race.

Chaque chien sera examiné pendant 15 minutes au maximum. L'identification par tatouage ou par puce électronique devra être vérifiée avant l'examen. Dans le cas d'une identification électronique, le responsable d'organisation devra s'assurer que le matériel nécessaire à l'identification est disponible.

L'âge du chien devra être annoncé par le Secrétaire aux examinateurs avant les deux parties de l'examen.

Le caractère est noté sur 20 points

De 16 à 20 :	qualificatif excellent
De 12 à 15,99 :	qualificatif TB, sauf si ajournement à certains tests
De 10 à 11,99 :	qualificatif suffisant, sauf si ajournement à certains tests
Inférieur à 10 :	qualificatif ajourné

Seul le qualificatif excellent est retenu pour l'accès aux titres de champion.

B) UN TEST « ALLURES ET ENDURANCE » noté sur 4 points
Ce test est important chez le Dogue de Bordeaux qui est lourd mais qui doit demeurer comme le dit le standard « un athlète ». Le Dogue devra parcourir 2 fois les trois côtés d'un triangle équilatéral de 30 mètres environ de côtés. Le 1er côté au pas, du 2ème aux 5èmes côtés au trot, le dernier côté au galop. Ceci pourra être modulé en fonction des possibilités des terrains et emplacements dédiés le jour de l'exposition. A l'arrivée, la fatigue excessive caractérisée par le souffle rauque, la langue cyanosée, sera fortement pénalisée.

Les ALLURES et l'ENDURANCE seront notées sur 4 points, en cas de pluralité de juges c'est la moyenne qui sera retenue

4 POINTS :	ALLURES TYPIQUES régulières amples avec beaucoup de poussée
3 POINTS :	ALLURES CORRECTES régulières avec ou sans galop
2 POINTS :	SUFFISANT : allures acceptables mais manque de régularité ou tête portée haute
1 POINT :	DISQUALIFIE : chien extenué ou très haletant, boiterie nette, allures décousues.
0 POINT :	NE PEUT ETRE JUGE : chien incapable de faire le parcours sans s'arrêter

Les notes 3 et 4 sont retenues pour l'accès aux titres de champion

RESULTATS : Art. 8 :
A l'issue du parcours deux situations peuvent se présenter :
• L'examinateur aura constaté que le chien répond aux deux critères énumérés ci-dessus : le chien aura alors satisfait aux exigences de l'examen et sera déclaré admis au T.A.N.
• Lorsque le chien n'aura pas satisfait à un ou plusieurs des deux critères, il sera tout simplement ajourné, c'est à dire lorsque celui n'aura pas obtenu au minimum10 sur 20 au TEST DE CARACTERE, et/ou au minimum 2 sur 4 au TEST DES ALLURES ET ENDURANCE.
• Vu le manque de maturité, les chiens âgés de 8 mois à moins de 15 mois auront la possibilité de repasser une fois le test dans le but d'améliorer le qualificatif

NOUVELLE PRESENTATION : Art. 9 :
En cas de succès le chien ne sera plus autorisé à participer à un autre examen de T.A.N. Par contre un chien, « ajourné » pourra être présenté une nouvelle fois lors d'une autre session.

EQUIVALENCES : Art. 10 :
Le T.A.N. est un examen à part entière, il ne sera autorisé ni dispense ni équivalence.

HOMOLOGATION des RESULTATS : Art. 11 :
Le responsable de l'organisation d'un T.A.N. devra adresser à la Société Centrale Canine les qualificatifs décernés avec l'identité de chaque chien récompensé. L'enregistrement sera effectué au niveau du LOF.

PRIVILEGES : Art. 12 :
Le T.A.N. fait partie des critères requis pour accéder à certains points de la grille de cotation des géniteurs. Il est d'autre part exigé pour l'inscription au LOF à titre initial. Il est également l'une des conditions pour l'homologation des différents titres de champions nationaux.

CAS SPECIFIQUE D'AJOURNEMENT : Art. 13
En dehors des possibilités d'ajournement définies ci-avant, il est précisé que tout chien qui sortira du ring pendant les épreuves ou qui prendra le parcours pour une sortie hygiénique sera ajourné.

REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES « REGIONALE D'ELEVAGE » DE LA SADB

ARRIVEE ET JUGEMENTS
L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures 30. Les jugements commenceront à 9 heures 30 précises.
SORTIE DES CHIENS
La sortie des chiens est libre après les jugements sauf pour les chiens sélectionnés pour le ring d'honneur. Les chiens classés premier en classe jeune (mâle et femelle) devront être présents le dimanche pour concourir au titre de meilleur chien de l'exposition.
SERVICE VETERINAIRE
Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.
PRESENTATION
Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.
ANNULATION
En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.
ENGAGEMENTS
Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines Pour les juges, voir règlement des juges.
Seront refusés :
a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.
L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.
Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Jeune, Champion, Puppy, Baby, et Vétéran.
ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES SUIVANTES
La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.
CLASSE INTERMEDIAIRE Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois.
CLASSE OUVERTE Pour les chiens âgés de quinze mois minimum.
CLASSE BABY de 4 à -6 mois et à jour des vaccinations préconisées
CLASSE PUPPY de 6 à -9 mois et à jour des vaccinations obligatoires.
CLASSE DEBUTANT de 9 à 12 mois et à jour des vaccinations obligatoires.
CLASSE DE JEUNE Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois.
CLASSE CHAMPION Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.
CLASSE VETERAN - Possible à partir de 8 ans.
LOT d'AFFIXE Classe pouvant être constituée au poteau. Comporte de 3 à 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type.
LOT de REPRODUCTEURS Classe pouvant être constituée au poteau. Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type.
GROUPE SENIOR : Possible à partir de 6 ans et moins de 8 ans.
REGLEMENT DES ENGAGEMENTS
Le montant des engagements doit être réglé :
• Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de la SADB adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
• Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.
CLOTURE DES ENGAGEMENTS
La clôture des engagements est fixée à la date définie sur la feuille d'engagement. Tout engagement matériel effectué après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.
REFUS OU EXCLUSIONS
1. Des engagements :
L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
JUGEMENTS
Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.
QUALIFICATIFS
Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :
EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.
TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.
BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.
SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.
DISQUALIFIE- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.
Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :
NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).
La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.
RECLAMATIONS
Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.
SANCTIONS
Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :
• Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
• Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
• Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
• Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION
La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.
Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE
Les exposants doivent respecter la règlementation en vigueur à la date de l'exposition.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER
L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.
Obligations : Pour les chiens venant de l'étranger, le certificat de vaccination antirabique en cours de validité et mentionnant le N° d'identification du chien, sera exigé à l'entrée de l'exposition.

Chers amis,

Notre 47ème Régionale d'Elevage, a lieu au Chef-lieu de la Haute Vallée de l'Arc. Trets, petite ville d'un peu plus de 10 000 habitants, se situe au sud de la Montagne Sainte Victoire, au pied du Mont Olympe, dans la vallée de l'Arc. Il faut 25 minutes pour aller à Aix-en-Provence et 45 minutes pour aller à Marseille.

Le territoire de Trets est occupé par l'Homme dès le Néolithique. La ville de Trets apparait dans l'histoire au Xe siècle. En 950, le roi de Bourgogne-Provence Conrad dit le Pacifique (937-993) donne le fisc de Trets Curtis Tresia à l'un de ses proches. Au XIVe siècle. Trets est alors une des villes les plus importantes de Provence. Rue Paul Bert, une grande maison romane du XIIe ou du XIIIe siècle est encore bien visible, avec trois portes à arcs brisés, et une baie de fenêtres géminées au premier étage.

Nous remercions chaleureusement Monsieur MORBELLI Président de la Société Canine Régionale Midi Côte-d'Azur et son équipe, Michel CARDACCIA pour son aide dans l'organisation, Michelle AUFRAY qui assure le secrétariat et notre ami Francis POTENTIER. Les récompenses sont offertes par M. et Mme NAHMIAS.

Cette Régionale d'Elevage, rassemblement amical d'Amateurs de Dogues de Bordeaux a pour but l'évaluation de la qualité du cheptel. Qualité, pour nous, est synonyme de chiens sains, typés mais pas hyper typés, aux allures fonctionnelles et au caractère stable et équilibré.

Pour cette raison, les Régionales d'Elevage ne sont pas des concours, donc point de classement. Le meilleur sujet de chaque classe, plus particulièrement remarqué par la présence harmonique des qualités ci-dessus décrites, sera mis à l'honneur.

A toutes et à tous, je souhaite une excellente journée.

Anne Dytrych
Présidente de la S.A.D.B.

Catalogue Officiel
R.E. Dogue de Bordeaux - Trets (13) samedi 17 juin 2023

Statistiques des chiens inscrits

2e GROUPE

DOGUE DE BORDEAUX.....15

JEUNE MALES	De 1 à 2	2
INTERMEDIAIRE MALES	De 3 à 3	1
OUVERTE MALES	De 4 à 5	2
PUPPY FEMELLES	De 6 à 6	1
DEBUTANT FEMELLES	De 7 à 8	2
JEUNE FEMELLES	De 9 à 11	3
INTERMEDIAIRE FEMELLES	De 12 à 13	2
OUVERTE FEMELLES	De 14 à 15	2

Soit 15 chiens inscrits pour 8 classes dans le 2e Groupe

Soit 15 chiens inscrits pour 8 classes à l'exposition de R.E. Dogue de Bordeaux - Trets (13)

JURY

Mme TOMPOUSKY Sylviane (15)

DOGUE DE BORDEAUX

Liste des exposants	
BOULY Vincent Quartier des Grandes Vignes Chemin des Agasses 84400 GARGAS	8-13
CARDACCIA Michel Le Mas des Cyprés 1431, quartier de Stramousse 06530 CABRIS	12-14
CHAMMAS Renaud	15
DEBAERE Ingrid 3158, côte des Lièvres 82200 MOISSAC	4-9
FERRAND Sophie	1
GIL Mireille	2
LEGRAND Mélanie Quartier de l'Eglise Hameau de Libre 06540 BREIL SUR ROYA	11
MARGAND Mélanie 120, route de Subtuer 38780 SEPTEME	5
NAKACHE Illan	7
RUEDAS Frédérique Mas des Outardes Route de Redessan 30127 BELLEGARDE	3-6-10

2e Groupe

DOGUE DE BORDEAUX

CLASSE JEUNE MALES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

1 TEXAS DU DIAMANT BRUT

LOF : 031151 Tat : 250269100302843 né le 21/02/2022 (JUNIOR ROCK'N DOGUE X RED DOG DEMARS MONA-LISA) Prod. M. Mme LEGRAND David et Mélanie Prop. Mme FERRAND Sophie

2 TOSCO

LOF : ? Tat : 250268723178601 né le 26/01/2022 (SPARTACUS LOS PICASOS X RUBIS DES MILLE DIABLES) Prod. M. VICTOIRE Nicolas Prop. Mme GIL Mireille

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

3 SIRIUS LAETI LOVE DOG

LOF : 030470/04336 Tat : 250268743914473 né le 29/06/2021 (LEEROY DU CLOS DES MALICIEUSES X NIKITA UNBELIEVADOG) Prod. Mme M. MULLER Laetitia et Laurent Prop. Mme RUEDAS Frédérique

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

4 R' TITAN DE L'EMPIRE DES CH'TIS

LOF : 029109/04175 Tat : 250268743209493 né le 27/01/2020 (MADD'YZ DOG OLAF X MATSUKO DE LA TRIBU DE LAZA) Prod. M. Mme DEBAERE Jérémy et Ingrid Prop. Mme DEBAERE Ingrid

5 ROCKY DU VAL DE GLOIRE

LOF : 029758/04231 Tat : 250268743570915 né le 16/10/2020 (I AM DE LA MAISON D'IZZIE X M-EE DU VAL DE GLOIRE) Prod. Mme VERNANCHET Karine Prop. Mme MARGAND Mélanie

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

6 TINA TURNER DU CHANT DU COEUR

LOF : 031649 Tat : 250269699579344 née le 01/12/2022 (JUNIOR ROCK'N DOGUE X PIGALLE DU CHANT DU COEUR) Prod. M. CHARLES Guillaume Prop. Mme RUEDAS Frédérique

CLASSE DEBUTANT FEMELLES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

7 TOKYO DES GARGANS D'OR

LOF : 000131 Tat : 250268780417097 née le 26/07/2022 (PUFF DADDY DES GARGANS D'OR X PANDORA DES GARGANS D'OR) Prod. M. BOULY Vincent Prop. M. NAKACHE Illan

8 TOSTAKY DES GARGANS D'OR

LOF : 000138 Tat : 250268780416973 née le 26/07/2022 (PUFF DADDY DES GARGANS D'OR X PANDORA DES GARGANS D'OR) Prod. M. BOULY Vincent Prop. M. BOULY Vincent

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

9 THE MISS LADY PINK DE L'EMPIRE DES CH'TIS

LOF : 031248 Tat : 250268780333330 née le 04/05/2022 (R'TITAN DE L'EMPIRE DES CH'TIS X PASSION) Prod. M. Mme DEBAERE Jérémy et Ingrid Prop. Mme DEBAERE Ingrid

10 TRISHA DU MAS DES OUTARDES

LOF : 031421 Tat : 250269610376103 née le 17/08/2022 (P-GAZ DU CHANT DU COEUR X RAKA DU DIAMANT BRUT) Prod. Mme RUEDAS Frédérique Prop. Mme RUEDAS Frédérique

11 TYLA DU DIAMANT BRUT

LOF : 031153 Tat : 250269100303140 née le 21/02/2022 (JUNIOR ROCK'N DOGUE X RED DOG DEMARS MONA-LISA) Prod. M. Mme LEGRAND David et Mélanie Prop. Mme LEGRAND Mélanie

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

12 SANSA DU DIAMANT BRUT

LOF : 030814/05405 Tat : 250269100319723 née le 07/10/2021 (JUNIOR ROCK'N DOGUE X BLUE DIAMONDS PAIGE) Prod. M. Mme LEGRAND David et Mélanie Prop. M. CARDACCIA Michel

13 SHAKA PONK DES GARGANS D'OR

LOF : 030954/05428 Tat : 250268780068703 née le 05/12/2021 (PUFF DADDY DES GARGANS D'OR X PANDORA DES GARGANS D'OR) Prod. M. BOULY Vincent Prop. M. BOULY Vincent

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

14 **ROZENN DES ANCETRES DE STRAMOUSSE**

LOF : 029950/05283 Tat : 250268723124462 née le 23/11/2020 (HITCHCOCK DES ANCETRES DE STRAMOUSSE X MADD'YZ DOG NINON) Prod. M. Mme CARDACCIA Michel et Anne-Marie Prop. M. CARDACCIA Michel

15 **SANSA DES GARGANS D'OR**

LOF : 030303/05358 Tat : 250268743825207 née le 17/04/2021 (PUFF DADDY DES GARGANS D'OR X PENNY LANE DES GARGANS D'OR) Prod. M. BOULY Vincent Prop. M. CHAMMAS Renaud

SPÉCIALES DE RACE

04 /03/2023	CACS	AMIENS	Juge pressenti : M. BARENNE
08/04/2023	CACS	LIMOGES	Juge pressentie : Mme PRESSIAT
09/04/2023	CACIB	LIMOGES	Juge pressentie : Mme THEVENON
18/06/2023	CACS	TRETS	Juge pressenti : M. CONDO
15/07/2023	CACIB	DOUAI	Juge pressenti : M. SINKO
16/07/2023	CACIB	DOUAI	Juge pressentie : Mme DYTRYCH
09/12/2023	CACIB	NANTES	Juge pressenti : à nommer
10/12/2023	CACIB	NANTES	Juge pressenti : à nommer

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

17/06/2023	TRETS	Juge pressenti : Mme TOMPOUSKY

EXPOSITION ATIBORDEAUX
organisée par la SADB
WORLD CLUB SHOW
09/09/2023 LEZINNES

NATIONALE D'ÉLEVAGE
09 et 10/09/2023 LEZINNES

CHAMPIONNAT DE FRANCE
03 et 04/06/2023 DIJON

HAPPY DOG

All you feed is love

« Une expérience longue de plus de 50 ans dans l'alimentation de nos Amis les Chiens »

Parce que nous les aimons avant tout :

- Les croquettes Happy Dog & Happy Cat sont produites dans l'usine familiale Interquell. Gage de qualité „Made in Germany".
- Préparé avec de la viande et des abats de qualité.
- Provenant d'animaux fraichement abattus dans le respect des règles.
- Nous garantissons la meilleure digestibilité à 90%.
- Sans colorants, arômes ou conservateurs artificiels.
- Pas d'expérimentation animale.
- Sans sucre ajouté, sans soja et sans OGM.

Des aliments adaptés à chaque besoin

2 Phases spéciales grande race

Sarl PROVET - IMPORTATEUR France

contact@happyprovet.fr

Tel 03.88.98.42.92

HAPPY DOG

All you feed is love

« Une expérience longue de plus de 50 ans dans l'alimentation de nos Amis les Chiens »

Sarl PROVET -
IMPORTATEUR France
GERSTHEIM
contact@happyprovet.fr
www.happydog.fr
Tel 03.88.98.42.92